

Du registre aux délibérations du  
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui  
suit :

**Administration Communale**

**Séance du 9 mai 2011.-**

**de**

**M O R L A N W E L Z**

**Réf. cc/11/05/20/NS.-**

**ORDRE DU JOUR :**

20. Achat de mobilier pour le plan de cohésion sociale – Décision –  
Approbation.-

**Sont présents :** MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;  
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-  
Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, Echevins, FACCO Giorgio,  
Président du CPAS ;  
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, BODEUX Bernard, Mme BILLIET  
Virginie, MM. MONTERO REDONDO José-Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY  
Geneviève, DRUART Rose-Marie, MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel,  
MATTIA Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie,  
BUONOPANE Domenico, ROMAIN Eddy, Conseillers communaux et M.  
BURION Michel, Secrétaire communal.

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

Attendu qu'il s'avère nécessaire d'acquérir du mobilier pour équiper les  
bureaux du service « Plan de cohésion sociale » ;

Attendu que, lors de la séance du 20 février 2006, le Conseil Communal a  
adopté une convention permettant à la commune de Morlanwelz de bénéficier  
des mêmes conditions que le MET pour des marchés de fournitures  
nécessaires au bon fonctionnement de ses services, notamment pour  
l'acquisition de mobilier ;

Vu le catalogue des fiches techniques établies par le MET ;

Attendu que le mobilier est répertorié sous les références 012/08-C91 –  
Lot 1- bureaux ergonomiques CURVO et répond à nos besoins ;

Attendu que le coût de cette acquisition est estimé à 816,75 € TVA comprise ;

Attendu que les crédits nécessaires à cette acquisition ont été inscrits et admis  
à l'article 84010/74135-98 du service extraordinaire de l'exercice 2011 ;

**DECIDE à l'unanimité ;**

- 1) D'acquérir le mobilier répertorié sous les références 012-08-C91 - Lot 1-  
bureaux ergonomiques CURVO ;
- 2) de contracter un emprunt pour faire face à la dépense.
- 3) Un subside sera demandé.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,  
(s) M. BURION

Le Président,  
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,